



Procès-verbal de l'assemblée communale du	: 19.06.2023
Procès-verbal n°	: 2
Séance présidée par	: Gigon Yves, président des assemblées
Secrétaire	: Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées
Conseil communal	: Jolissaint Didier, Cerf Mathieu, Beuret Léo, Froté Valérie, Rebetez Audrey, Winkler Erwann, Schlächter Audrey
Lieu	: Centre paroissial et culturel
Début / Fin	: 20h00 / 21h10

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2023
2. Discuter et voter les comptes 2022 ainsi que la liste des dépassements budgétaires
3. Discuter et ratifier la modification du règlement communal concernant les inhumations et le cimetière
4. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et leurs souhaite la bienvenue à la deuxième assemblée de l'année 2023.

Il remercie les citoyennes et citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence surtout au vu de la météo clémentine à l'assemblée de ce soir. Il remercie chacune et chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient les plus clairs possible. Il demande que chaque intervenante et intervenant se présente (nom et prénom) avant de prendre la parole.

M. le Président ouvre, en présence de 29 ayant droit (majorité 15), l'assemblée ordinaire du 19 juin 2023 convoquée par publication communale du 24 mai 2023 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 19 du 25 mai 2023.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne M. Jean-Philippe Kohler et M. Jean-Jacques Comte. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration. M. le Président relève que la salle ne compte pas de non-ayant droit.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2023
2. Discuter et voter les comptes 2022 ainsi que la liste des dépassements budgétaires
3. Discuter et ratifier la modification du règlement communal concernant les inhumations et le cimetière
4. Divers

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2023

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule ;

« le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture ».

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 8 mars 2023 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV, ce qui n'est pas le cas.

Le PV est donc accepté à l'unanimité. Le Président remercie Mme Joanne Roth, secrétaire extraordinaire en remplacement de Véronique Metafuni

2. Discuter et voter les comptes 2022 ainsi que la liste des dépassements budgétaires

M. le Président donne la parole à Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint propose à l'assemblée communale de soumettre les comptes de l'exercice 2022, qui boucle avec CHF 10'672'445.72 de charges et CHF 10'706'712.18 de produits, soit un reliquat positif de CHF 34'266.46 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 24'856.50.

Ce résultat prévisionnel de CHF 24'856.50 contenait entre autres un prélèvement de CHF 100'000.00 à la réserve budgétaire. Finalement les comptes bouclent non pas en ayant diminué cette réserve mais en l'ayant augmentée de CHF 100'000.00.

Au niveau du compte de fonctionnement, M. Didier Jolissaint relève les points suivants :

- Le Conseil communal sollicite l'accord pour cinq dépassements budgétaires. Il explique que lorsqu'un compte de fonctionnement à un total de dépense en fin d'exercice qui dépasse de plus de CHF 20'000.00 le montant prévu initialement au budget, la compétence est transférée à l'assemblée communale. Généralement il s'agit de situations particulières, Mme Marie-France expliquera ces dépassements dans le cadre de sa présentation.

- Si les rentrées fiscales des personnes physiques, sur les revenus et la fortune, affichent une tendance réjouissante, il n'en va pas de même pour les personnes morales (entreprises). Pour ces dernières, la situation d'avant Covid n'est pas encore retrouvée. Il relève que les impôts sur les prestations en capital (capital LPP encaissé par exemple) ou les impôts sur les gains immobiliers, sont très intéressants pour les communes. L'impôt des frontaliers dépasse le demi-million, impôt désormais indispensable.
- Mme Julmy communiquera les résultats des services communaux. Il souligne simplement le léger bénéfice dans le domaine des déchets, ce qui n'était plus arrivé depuis quelques années. Le changement de formule semble porter ses fruits financièrement au moins côté commune, toutefois le partenariat avec une entreprise privée nécessitera une nouvelle approche en vue du budget 2024.

Avant de conclure, M. Didier Jolissaint tient à remercier d'une part, ses collègues du conseil communal de la précédente législature dont certains sont encore à la table, pour la bonne gestion renouvelée des dicastères, et d'autre part, Mme Marie-France Julmy, caissière communale, ainsi que les commissions des finances et de vérification des comptes pour la qualité de leur travail.

Il termine sa présentation en informant l'assemblée communale que la commission des finances et le Conseil communal proposent d'accepter ces comptes 2022.

M. le Président remercie M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ce qui n'est le cas.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à Mme Marie-France Julmy, caissière communale, pour la présentation des comptes.

Mme Marie-France Julmy informe l'assemblée communale que les comptes 2022 bouclent avec un bénéfice de CHF 34'266.46. Elle relève que ce résultat est notamment lié aux rentrées d'impôts qui ont été plus élevées que budgétisées.

Elle passe ensuite aux dépassements budgétaires avec les explications nécessaires soit :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Contribution à la patinoire SidP | dépassement de CHF 52'294.00 |
| - Electricité – éclairage public | dépassement de CHF 33'704.40 |
| - Achat d'eau à des tiers – service des eaux | dépassement de CHF 24'132.95 |
| - Prestation de tiers – assainissement des eaux | dépassement de CHF 23'074.55 |
| - Matériel et fournitures d'exploitation – agriculture | dépassement de CHF 20'100.00 |

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'est pas demandée ; M. le Président passe au vote :

L'assemblée communale accepte les dépassements budgétaires par 26 OUI et 3 abstentions

M. le Président redonne la parole à Mme Marie-France Julmy pour la présentation des comptes 2022.

Mme Marie-France Julmy rappelle les taxes ratifiées dans le cadre du budget et pratiquées pour les comptes 2022. Seule la taxe des déchets a été modifiée cette année ; elle en rappelle les différents tarifs.

Elle passe ensuite à la présentation des comptes service par service, en donnant en préambule connaissance des résultats des services communaux et externes qui bouclent ainsi :

- Assainissement des eaux	+ CHF 68'167.35
- Approvisionnement en eau	+ CHF 39'311.55
- Taxe des eaux de surface	+ CHF 26'691.40
- Service des déchets	+ CHF 6'298.35
- SIS Mont-Terri	+ CHF 15'433.45
- Terridoubs	- CHF 15'604.35
- CAPE	- CHF 956'372.95

La discussion est ouverte :

M. David Zuber demande comment l'approvisionnement en eau peut dégager un bénéfice alors que l'assemblée communale vient de ratifier un dépassement de budget de l'ordre de CHF 24'000.00. Mme Marie-France Julmy relève que le dépassement budgétaire porte sur une rubrique et que le résultat du service « approvisionnement en eau » tient compte de toutes les rubriques y relatives.

Mme Marie-Joëlle Zuber s'étonne du déficit important lié au CAPE et demande comment peut-on arriver à un tel chiffre. Mme Marie-France Julmy explique que les parents paient selon un tarif défini par le canton. Ce tarif ne permet pas de contrebalancer les charges. Aussi, le canton subventionne la commune en tenant compte de l'enveloppe financière à ne pas dépasser dans le cadre de la répartition des charges. Pour 2022, la commune n'a aucun déficit à sa charge.

Didier Jolissaint rappelle le principe de la répartition des charges et relève que, tant que le plafond autorisé par le canton n'est pas dépassé, la commune n'a pas de déficit à supporter seule.

M. le Président donne la parole à la caissière communale qui commente les comptes rubrique par rubrique :

Administration générale

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Ordre et sécurité publique – défense

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Formation

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Culture - sport - loisirs - églises

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Santé

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Prévoyance sociale

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Trafic - transport - télécommunication

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Protection de l'environnement - aménagement du territoire

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Assainissement des eaux

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Déchets

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Correction des cours d'eau

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Cimetière et crématoire

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Economie publique

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Agriculture

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Sylviculture

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Tourisme

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Impôts

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Investissements

Mme Marie-France Julmy donne les explications nécessaires.

La discussion est ouverte et pas demandée.

Elle termine sa présentation en informant l'assemblée communale que la dette communale au 31.12.2022 se monte à CHF 12'474'300.00.

M. le Président remercie Mme Marie-France Julmy pour la présentation des comptes et ouvre la discussion :

Mme Marie-Joëlle Zuber demande le montant encaissé pour les amendes d'ordre. Mme Marie-France Julmy articule le montant de CHF 2'800.00. Elle s'étonne du montant qu'elle trouve très bas par rapport aux infractions commises à l'éco-point de la gare. M. David Staine informe l'assemblée que selon décision du Conseil communal il visionne les caméras par sondage à raison d'un jour par semaine. Il relève que le travail de relevé des images est long et ne peut de ce fait pas visionner tous les jours. Il relève également que certains citoyens qui sont amendés font opposition à l'amende et

que ce genre de dossier est ensuite traité par le ministère public qui conserve l'amende dans la mesure où elle est due.

M. Cédric Chevillat demande que l'affiche indiquant les horaires d'ouverture de l'éco-point soit posée sur les conteneurs semi-enterrés. L'emplacement actuel est peu visible. Mme Audrey Rebetez, conseillère en charge du dossier en prend note.

M. Dominique Hausser demande le montant de la fortune de la commune. Mme Marie-France Julmy donne connaissance du montant de CHF 7'705'000.00 de capital propre. M. Dominique Hausser souhaite connaître la valeur estimée du patrimoine. Mme Marie-France Julmy relève que le MCH2 implique que les bâtiments soient totalement amortis et comptabilisés à zéro. Elle ne connaît donc pas la valeur réelle des bâtiments communaux et ne peut de ce fait par répondre à la question.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne la parole à un membre de la commission de vérification des comptes pour lecture du rapport. M. Jean-Jacques a Marca donne lecture du rapport qui conclut en demandant à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

M. le Président remercie les membres de la commission pour le travail ainsi que M. a Marca pour la lecture du rapport et passe au vote en demandant à l'assemblée communale :

Acceptez-vous les comptes 2022 ainsi que la liste des dépassements budgétaires ; l'assemblée communale accepte par 27 OUI et une abstention

3. Discuter et ratifier la modification du règlement communal concernant les inhumations et le cimetière

M. le Président donne la parole à Mme Valérie Froté pour l'entrée en matière. Mme Valérie Froté informe l'assemblée communale que le Conseil soumet la modification du règlement du cimetière liée à la création d'un jardin du souvenir nominatif.

M. le Président remercie Mme Valérie Froté pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ce qui n'est le cas.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

M. le Président redonne la parole à Mme Valérie Froté pour la présentation du dossier.

Mme Valérie Froté relève que, suite à la demande de plusieurs citoyens, le Conseil communal s'est penché sur la possibilité de créer un jardin du souvenir nominatif. Le crédit lié aux travaux a été ratifié en assemblée communale du 22 décembre 2022.

Elle donne ensuite connaissance de la modification et relève que la commission des règlements recommande à l'assemblée communale de l'accepter.

La discussion est ouverte et pas demandée. M. le Président passe au vote en demandant à l'assemblée :

Acceptez-vous la modification du règlement communal concernant les inhumations et le cimetière ; l'assemblée communale accepte par 29 OUI sans avis contraire

4. Divers

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint qui souhaite donner quelques informations à la population.

M. Didier Jolissaint fait part des informations suivantes :

- Dans le cadre des investissements 2023 votés en assemblée communale le 12 décembre dernier, la rénovation complète du « local du tennis » figurait dans la liste pour un montant de CHF 455'000.00. L'étude terminée, une réalisation des travaux était planifiée pour la fin de l'année en cours. Or, un nouvel élément important nous est venu du canton en ce qui concerne les adaptations à mettre en place dans les bâtiments destinés à l'accueil d'enfants (CAPE). Sans entrer dans le détail ce soir, le Conseil communal a estimé judicieux de mener aussi brièvement que possible une nouvelle réflexion portant notamment sur le local du tennis (La Cantoche), le bâtiment des jeunes et celui de la garderie. Le Conseil communal reviendra dès que possible devant l'assemblée communale pour ces projets
- Les projets liés aux infrastructures sportives sont terminés pour certains ou en passent de l'être pour d'autres d'ici la rentrée d'août prochain normalement. Il pense évidemment au terrain multisports, aux vestiaires de la halle de gymnastique ainsi qu'au terrain de football synthétique. Trois chantiers conséquents, trois investissements à la hauteur des projets ambitieux pour le village. Le bouclage des travaux du multisport permet de dire que nous respectons très bien le budget escompté. Pour les vestiaires, le dépassement n'est pas exclu, le décompte final nous en dira davantage. S'agissant du synthétique, le coût de la surface de jeux uniquement n'a en soit pas révélé de grande surprise. Or, les surprises sont venues de travaux supplémentaires indispensables à la mise en place de cette surface de jeux. Des décisions ont dû être prises en cours de chantier justement pour des travaux non prévus au départ dans le projet d'exécution. Les échanges avec le bureau d'ingénieurs mandaté et les entreprises concernées ont été nombreux. Un avenant au contrat, résultat de nos discussions a été signé pour finaliser correctement et dans les temps l'ouvrage. A ceci s'ajoute la volonté du Conseil communal, au vu des très nombreuses interventions dans les accès ou places, de profiter de rénover, voire remplacer certaines conduites, de refaire le coffre du chemin d'accès et son revêtement, etc..., le but étant de ne plus toucher ce site pendant de nombreuses années. Pour ces deux investissements, le Conseil communal reviendra en assemblée communale en temps opportun, chiffres définitifs en main, pour voter les crédits à savoir un dépassement de l'ordre de CHF 300'000.00 pour les travaux complémentaires au synthétique et environ CHF 200'000.00 pour les décisions prises par le Conseil pour remettre une partie du site à neuf pour des décennies. La commission des finances a déjà été nantie de la situation et elle s'y penchera à réception des décomptes finaux
- Ceci dit, il rappelle que la commune bénéficie dès lors d'infrastructures au goût du jour, coûteuses certes lorsqu'on parle d'un coût global à payer en peu de temps, mais le tout échelonné sur 2,3 ou 4 décennies devient mieux compréhensibles. Il mentionne encore le fait que des conventions de participations à l'investissement et au fonctionnement sont passées avec les principaux utilisateurs actuels et futurs. Il fallait oser faire le pas pour nos sociétés,

pour le village et la jeunesse, le Conseil communal l'a fait et il l'assume. Il remercie par avance l'assemblée communale de soutenir le Conseil communal à la prochaine assemblée pour entériner ces dossiers, car le Conseil communal souhaite poursuivre avec d'autres projets selon un calendrier à fixer au travers d'une synthèse des investissements et de la planification financière qui l'accompagne

- Le Conseil communal a adressé un courrier de remerciements aux organisateurs du Festival Dritchino et de la Fête cantonale de gymnastique pour leurs magnifiques engagements et aussi la vitrine qu'ils ont offerte à Courgenay ces dernières semaines. Un grand bravo et merci
- Les tâches liées à la révision du Plan d'Aménagement Local se poursuivent. Sortir environ 11 hectares de la zone à bâtir n'est pas une démarche évidente. Les propriétaires concernés ont été informés par écrit, une séance d'information aux propriétaires ainsi que des entretiens individuels se sont tenus dans cette salle récemment. La commission du PAL présidée par M. Erwann Winkler, chef du dicastère de l'urbanisme, se réunit régulièrement. L'idée est de soumettre pour examen préalable une première mouture au service cantonal du territoire avant la coupure estivale. L'assemblée communale, elle, se prononcera durant le premier semestre 2024 pour une approbation cantonale à fin 2024, dernier délai
- Il encourage la population à soutenir par sa présence le prochain marché à la rue de la Gare le 24 juin ainsi que la fête du village le week-end des 18, 19 et 20 août. Il remercie respectivement Mme Valérie Froté et M. Mathieu Cerf, conseillère et conseiller en charge de ces deux événements
- Il termine en lançant un appel encourageant chacune et chacun à économiser l'eau au quotidien, autant que possible. L'ensemble de la population ajoulote sera sensibilisée dans ce sens.
- Il termine en remerciant la population et en souhaitant à chacune et chacun de belles vacances estivales.

M. le Président remercie M. Didier Jolissaint et ouvre la discussion :

M. Dominique Hausser demande où en est le dossier lié à la ligne de bus pour desservir Courtemaury. Il relève que d'autres quartiers devraient être intégrés dans ce projet. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée communale que 2 séances ont été organisées avec le bureau d'ingénieur en charge du dossier, le Délégué cantonal aux transports publics et les représentants de la commune. Quatre variantes sont proposées, variantes qui doivent être étudiées par le Conseil communal en tenant compte des coûts qui sont élevés et auxquels la commune devra subvenir seule (pas de subventionnement ou très peu). Le Conseil communal reprendra le dossier mais il est en attente de réponse du bureau d'ingénieur qui lui-même attend un retour du service du Délégué aux transports.

Mme Léonie Liechti revient sur la pétition « zone 30 » pour la rue « Route des Romains » et demande si le Conseil communal y répondra. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le Conseil communal n'a aucune obligation envers une pétition. Il peut la glisser dans un tiroir ou la traiter. Dans le cas soulevé par Mme Léonie Liechti, M. Didier Jolissaint relève que la possibilité de lancer une étude pour la mise à jour du PLAN METRON (plan qui règle l'ensemble des problèmes liés à la circulation) est en discussion avec M. Léo Beuret, conseiller communal. La pétition sera réglée dans ce cadre.

M. Jean-Jacques Comté, Président de la Commune ecclésiastique, relève que, malheureusement, le cimetière est mal entretenu. Il y pousse régulièrement des mauvaises herbes entre les tombes et sur les chemins d'accès. Il souhaite à l'avenir lorsque les nouveaux aménagements seront réalisés, qu'un souci particulier soit porté sur l'état du cimetière. Mme Audrey Schlüchter informe M. Comte que le désherbage a été réalisé il y a moins d'un mois par le Service technique. Le Service technique fait le tour du cimetière régulièrement.

M. Jean-Jacques Comté informe l'assemblée qu'un citoyen s'est approché de la commune pour prendre des renseignements concernant la propriété et la prise en charge de l'électricité concernant l'éclairage de l'horloge publique. La paroisse n'est pas propriétaire et l'éclairage est à la charge de la commune car les projecteurs sont branchés sur l'éclairage public. Il relève que le Conseil de la Commune ecclésiastique est favorable à éteindre ces projecteurs au vu de la pénurie d'énergie ; cependant et comme la commune est propriétaire, cette décision appartient à la commune. M. Didier Jolissaint relève que le Conseil communal en a discuté pas plus tard que ce soir, le dossier n'est pas mûr mais il travaille dessus pour prise de décision.

M. Jean-Jacques a Marçà relève que la région sera appelée à économiser l'eau et la commune arrose la parcelle avant les blocs ALCOSA. Il demande ce que comprend cette parcelle. Mme Valérie Froté relève que la commune a décidé de participer au projet de l'association PUSCH qui consiste à faire pousser des prairies fleuries dans les villages. Ces prairies fleuries ne s'arrosent en principe pas mais au vu des conditions météorologiques de ces dernières semaines, l'association a demandé à la commune d'arroser à un rythme d'un arrosage tous les 3 jours. M. Didier Jolissaint relève que le Conseil communal a décidé de fermer toutes les fontaines hormis la grande fontaine carrée de Courtemautruy et la fontaine du 23-Juin à Courgenay.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats en souhaitant bon retour à chacune et chacun dans son foyer ainsi que de belles vacances d'été. Il est 21h10.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Président La Secrétaire

Y. Gigon

V. Metafuni